

SAISINE



STRATÉGIE DE LA RÉGION  
EN MATIÈRE DE POLITIQUES  
EUROPÉENNES DE  
COHÉSION ET DE  
DÉVELOPPEMENT RURAL ET  
ÉLABORATION DES  
PROGRAMMES EUROPÉENS  
DE COOPÉRATION  
TERRITORIALE EUROPÉENNE  
2021 - 2027

---

Adopté en séance plénière  
du 9 décembre 2021

AVIS DU CESER

---

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à la majorité des suffrages exprimés avec 3 voix contre et 3 abstentions.

Avis présenté par les commissions Finances et administration régionale et Coopérations transfrontalières et relations internationales.

## PRÉAMBULE

La mobilisation des fonds européens est un enjeu majeur pour le territoire et les différentes stratégies soumises à approbation de l'Assemblée régionale nécessitent une analyse approfondie. A ce titre, le CESER considère que la transmission des documents aurait pu être anticipée.

L'année 2021 constitue une année charnière entre la fin des programmations 14-20 et le démarrage des programmes 21-27. Les documents visent à présenter et à faire approuver le contenu des programmes INTERREG et les projets de programmes FEADER et FEDER-FTJ-FSE+ pour la période 21-27 (23-27 pour le programme FEADER). Une des particularités des nouveaux programmes FEADER et FEDER-FTJ-FSE+ est qu'ils sont désormais élaborés sur la base du périmètre Grand Est.

Le bilan 14-20 indique que les montants des maquettes pour les 4 programmes opérationnels FEDER, FSE et IEJ ont été programmés avec un taux moyen de 100% quand le pourcentage de paiement pour les 3 programmes de développement rural est en moyenne de 57,6%.

## LA STRATÉGIE RÉGIONALE 21-27 EN MATIÈRE DE FONDS EUROPÉENS

Les programmes européens se classent dans deux grandes catégories :

- La politique de cohésion qui se décline en 21-27 en plusieurs fonds : le FEDER, le FSE et le FTJ.
- La Politique Agricole Commune (PAC) dont le second pilier, le développement rural, est cofinancé par le FEADER.

### 1. Concernant le programme FEDER, FTJ, FSE+ 21-27 Grand Est et Massif des Vosges l'enveloppe globale est de 896,2 M€.

Le programme s'articule autour de cinq enjeux pour lesquels le CESER souhaite rappeler certaines des préconisations qu'il a émises :

- (A) **Réussir la transformation de l'économie via la spécialisation intelligente, le transition industrielle et numérique des territoires ainsi que le soutien aux entreprises fragilisées par la crise : enveloppe de 290 M€**

Les orientations données aux aides économiques du FEDER sont bien alignées avec les 3 moteurs du changement de BAGE (industrie 5.0, transition écologique et transition numérique), ce qui doit permettre de décupler l'effet de levier financier en faveur des transitions. C'est d'autant plus essentiel que, comme le CESER l'indiquait dans son Avis « 100 propositions pour une refondation pour une refondation économique, sociale et environnementale du Grand Est », « *la transition écologique doit désormais constituer un pilier de la modernisation de l'industrie. La performance écologique et climatique, comme élément de la compétitivité, doit être promue et accompagnée dans ses différents aspects : efficacité énergétique, écoconception (achats durables, allongement des durées d'usage...), économie circulaire...* ». Le CESER précisait aussi « *La question du financement des investissements qu'implique la transformation vers des modèles d'activités favorables au climat s'impose avec force* ».

Il faut souligner que les grandes entreprises peuvent bénéficier du FEDER hors subventions (prêts, garanties...). Elles peuvent aussi accéder aux aides à l'innovation via l'objectif 1.1 à condition de participer à un projet collaboratif dans lequel il y a au moins une PME et que celui-ci s'inscrive dans l'une des thématiques de spécialisation des 3 priorités sectorielles de la S3 (industrie, santé,

bioéconomie), dont le CESER estime qu'il faut par ailleurs renforcer la dimension internationale et qui nécessite également un développement des compétences associées aux domaines de spécialisation pour permettre la mise en œuvre de l'innovation (Extrait de l'Avis 21 préconisations pour une stratégie de spécialisation intelligente en Grand Est).

Le CESER a, de nombreuses fois, souligné la faiblesse des investissements en R&D dans le Grand Est. Ils représentent seulement 1,3% du PIB, la part du secteur privé étant particulièrement faible. Pour que les efforts se traduisent par des résultats tangibles sur la compétitivité de l'économie, il est essentiel d'inciter les entreprises à investir plus intensément dans la R&D et l'innovation et « *de concentrer les efforts dans les domaines où la région dispose d'atouts qui permettront d'accélérer la transition écologique de l'économie* » (Extrait de l'Avis 100 propositions pour une refondation pour une refondation économique, sociale et environnementale du Grand Est).

- **(B) Accélérer la transition écologique et répondre à l'urgence climatique : enveloppe de 216 M€**

Cette priorité comprend cinq objectifs :

- Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique.
  - Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables.
  - Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes.
  - Favoriser la transition vers une économie circulaire.
  - Préserver la biodiversité, renforcer les infrastructures vertes en milieu urbain et réduire la pollution.
- **(C) Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien-être et la qualité de vie : enveloppe 46 M€ (FEDER) + 149 M€ (FSE+)**

Au regard des enjeux liés à cette priorité, le CESER considère que les montants octroyés sont insuffisants.

Sur l'illettrisme et le illectronisme, le CESER a, à plusieurs reprises, dans ses Avis sur la Formation professionnelle et l'orientation préconisé des actions de sensibilisation pour aider les acteurs de l'insertion à identifier les publics en situation d'illettrisme et en situation d'illectronisme dans l'objectif de les aider à trouver la formation adaptée.

Dans son Avis « 100 propositions pour une refondation pour une refondation économique, sociale et environnementale du Grand Est », le CESER proposait d'une part, d'adapter les formations pour répondre à l'évolution des besoins, à partir d'une réévaluation de l'utilité sociale et environnementale des secteurs d'activité et des métiers. D'autre part, il proposait d'investir dans l'orientation tout au long de la vie (informer, communiquer et accompagner) afin que toute personne soit en capacité de faire des choix en fonction de ses aspirations. Or, aujourd'hui encore l'information pose un problème d'accessibilité pour tous et toutes. La communication en termes d'échanges et de partage d'informations demande à être davantage développée. Enfin l'accompagnement à l'orientation nécessite une approche centrée sur la personne, une connaissance de soi, une connaissance des métiers, des filières, des parcours de formations et des potentialités du territoire.

À propos de l'orientation, le CESER dans son Avis sur « Investir dans l'orientation tout au long de la vie : les clés de la réussite », insistait sur la nécessité de professionnalisation des acteurs : « *L'un des enjeux de l'orientation est la formation des acteurs aux démarches d'orientation afin de les rendre plus constructives, moins stressantes pour les bénéficiaires et les acteurs eux-mêmes.* »

Sur les actions visant à lutter contre toute forme de décrochage, le CESER soutient la mise en réseau des acteurs dans une approche étude-action où il s'agit ici de positionner le Grand Est comme territoire expérimental à travers le développement de solutions innovantes, inspirées d'autres pays, ou autres régions de France et d'Europe, en impliquant les publics eux-mêmes et dans une perspective d'essaimage à long terme.

Dans sa motion sur « Devoir d'Avenir : quelles priorités pour les 15-29 ans dans les politiques publiques », le CESER précisait qu'à cette situation de précarisation et de paupérisation des jeunes, s'ajoute la problématique du non accès aux droits, qui touche 1 jeune sur 2, et sur laquelle le CESER Grand Est avait déjà alerté dans ses différents travaux.

Le CESER Grand Est ne peut que partager les valeurs d'égalité des chances, d'égalité hommes/femmes s'intégrant dans toutes les actions financées par les Fonds européens.

Le CESER approuve toutes les actions citées dans le rapport pour promouvoir l'économie sociale et solidaire.

Dans l'introduction de son Avis « Les 100 propositions du CESER pour une refondation économique, sociale et environnementale du Grand Est », le CESER militait pour que cette refondation soit engagée fortement à l'aune des 17 objectifs mondiaux de développement durable (ODD) adoptés par l'ONU en 2015, et repris par la France dans sa démarche d'Agenda 2030. Ces 17 objectifs couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'air, l'énergie, l'eau mais aussi la réduction de la pauvreté, l'égalité des genres, la croissance économique partagée ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation. Il s'agit d'engager une refondation basée sur la transition écologique et solidaire et appuyée sur ces trois piliers que sont : la transformation des modèles socio-économiques, la reconstruction d'un environnement favorable au mieux vivre ensemble, et le renouvellement de la participation citoyenne.

Le CESER soutient et a préconisé dans plusieurs Avis des actions possibles afin de renforcer et d'améliorer la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation afin de sécuriser les parcours professionnels et de permettre une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les compétences de la population.

Le CESER appuie et soutient les actions visant une montée en compétences et une amélioration des connaissances des professionnels de l'orientation, de la formation et de l'accompagnement, ainsi que des équipes éducatives et des parents d'élèves, afin d'être en adéquation avec les spécificités du marché du travail local et national, les secteurs d'activité, les perspectives, l'actualité dans un contexte mouvant...

Le CESER ne peut que soutenir le résultat attendu d'une augmentation du niveau de qualification et des compétences des actifs et des inactifs, en particulier des personnes à la recherche d'un emploi et des personnes très éloignées du marché du travail.

Le CESER, dans son Avis sur « La formation professionnelle continue en région Grand Est : comprendre pour agir », abordait très largement le travail réalisé par le Conseil Régional sur le développement des

compétences et l'approche compétences dans le cadre du CPRDFOP et du PRIC. Il préconisait avant tout la réalisation de bilans annuels afin de rendre compte des avancées et des difficultés rencontrées durant le parcours de formation, facilitant ainsi la mise en œuvre d'améliorations.

Le CESER appuie toutes les actions qui contribuent à éviter le décrochage en formation.

*« Afin de pouvoir exercer ses droits à entrer en formation, plusieurs conditions doivent être réunies : la première est de suivre une formation par choix et non par obligation, cette condition nécessite un véritable accompagnement dans le cadre de dispositifs présents actuellement (entretien professionnel, CÉP). La seconde condition est de bénéficier d'une formation et d'un parcours individualisés. La troisième condition est de bénéficier d'un accompagnement adapté facilitant la résolution de tous les freins au bon déroulement d'une formation. »* (Extrait de l'Avis « La formation professionnelle continue en région Grand Est : comprendre pour agir »).

Le CESER appuie la démarche concernant les actions de formation aux métiers d'infirmier et d'aide-soignant, qu'il s'agisse de formation initiale et continue y compris les parcours de formation par passerelles pour des personnes déjà titulaires d'un diplôme notamment relevant du sanitaire ou de l'aide à domicile. Il a précisé, dans ces différents Avis, qu'il est nécessaire de mener une campagne de valorisation de ces métiers en termes de conditions de travail et de rémunération.

Le CESER approuve largement les actions visant à faciliter l'obtention d'une certification reconnue à l'appui de la valorisation de l'expérience y compris les démarches innovantes permettant de conjuguer valorisation de l'expérience et parcours de formation.

Améliorer le fonctionnement du marché du travail transfrontalier, favoriser les formations diplômantes et professionnalisantes et les apprentissages transfrontaliers s'inscrivent parfaitement dans la coopération transfrontalière préconisée par le CESER.

Concernant les solutions adaptées aux seniors, le CESER avait formulé plusieurs préconisations dans son Avis « Le vieillissement de la population du Grand Est » notamment :

- de mettre en place une politique globale pour l'innovation et le développement d'une filière « Silver economy » afin de soutenir un écosystème lié au vieillissement en pleine expansion dans le Grand Est,
  - d'ouvrir un droit à la formation pour les aidants familiaux et à l'évolution professionnelle pour l'ensemble des salariés qui assistent quotidiennement des personnes en perte d'autonomie,
  - d'étendre les expérimentations entre la France et la Belgique (mise en place de zones organisées d'accès aux soins transfrontaliers (ZOAST) et coopération des SMUR) à l'ensemble des territoires frontaliers du Grand Est (Luxembourg, Allemagne, Suisse),
  - de mettre en place un fonds de financement commun franco-luxembourgeois et franco-suisse pour l'accompagnement de la perte d'autonomie.
- **(D) S'appuyer sur des collectivités engagées, et soutenir les territoires en fonction de leurs besoins : enveloppe de 61 M€**

Pour le volet urbain, le financement des actions s'articule autour de deux types de mise en œuvre :

- Investissements Territoriaux Intégrés (ITT) : vise le développement territorial intégré des zones urbaines. Un appel à projet sera lancé en 2022 pour sélectionner les ITI (le territoire ITI ne pourra répondre aux autres appels à projets du volet urbain).

- Appels à projets pour les zones urbaines : appels à projets spécifiques dans les domaines de l'urbanisme durable, des équipements de proximité et de l'intermodalité.

Pour le massif des Vosges :

Les actions qui pourront être soutenues sont :

- Les actions de développement des productions, produits et savoir-faire spécifiques et identitaires du Massif.
- La mise en réseau des entreprises des filières spécifiques du Massif.
- Les équipements spécifiques des filières du Massif notamment artisanales.
- L'amélioration de la qualité d'accueil et de services offerts par les hébergements touristiques et sites accueillant des activités touristiques...

Toujours dans son Avis « Les 100 propositions pour une refondation économique, sociale et environnementale du Grand Est », le CESER préconisait, notamment, sur le volet urbain, de

- Favoriser l'accès à un logement digne, première marche vers l'insertion professionnelle et au sein de la société.
  - Limiter l'étalement commercial en périphérie des agglomérations en contrepartie de l'aide à la revitalisation des centres-villes et centres bourgs.
  - Mettre à disposition et accompagner l'animation des espaces pour la vente des produits en circuits courts et de proximité notamment en centre-ville et centre-bourgs.
  - Mixer les programmations des grandes structures culturelles pour accueillir un public nouveau et ne plus « marquer » socialement les lieux...
- **(E) Assurer une transition équitable des territoires les plus dépendants aux énergies fossiles : Fonds de Transition Juste (FTJ)**

10 départements sont éligibles en France dont, en Grand Est, la Moselle, la Meurthe-et-Moselle et le Haut-Rhin. L'enveloppe destinée au Grand Est est de 160 M€ dont 112 M€ (gérés par la Région) pour les projets de développement économique, RDI et transition énergétique et 48 M€ (gérés par l'État) pour le volet social d'accompagnement des salariés impactés par les changements liés à la décarbonation.

**2. Concernant le programme FEADER 23-27 (240 M€)**, son élaboration est une déclinaison, par la Région, du Plan Stratégique National (PSN) français qui est un document de cadrage stratégique dont la validation aura lieu en fin d'année. La version finalisée du programme FEADER sera soumise à approbation dans le courant de l'année 2022.

Au cours de la période 23-27, il est prévu un décroisement de la gestion du FEADER - l'État reprend à sa charge les mesures surfaciques et les Régions les autres mesures (ex. les investissements agricoles, forestiers et en zone rurale, l'installation des jeunes agriculteurs, les mesures agroenvironnementales non surfaciques...).

Le projet de programme 23-27 s'articule autour des blocs suivants :

- Agriculture : 28,61 M€ par an.
- Forêt : 4,7 M€ par an.
- Innovation et formation en agriculture et en forêt : 1,66 M€ par an.
- Développement rural : 11,15 M€ par an.

- Assistance technique : 1,88 M€ par an.

Le CESER souligne les problèmes de cohérence, notamment pour les territoires concernés par la logique de bassin de vie transfrontalier, générés par l'élaboration de PSN différenciés selon les États.

## **INTERREG**

Tous les sept ans, l'Union Européenne révisé la stratégie d'attribution des fonds européens. C'est dans ce cadre que le Conseil régional s'est impliqué dans la définition des programmes transfrontaliers Interreg (coopération territoriale européenne) pour la période 2021-27. La Région Grand Est est concernée par trois d'entre eux : Rhin Supérieur, Grande Région, France-Wallonie-Flandres.

Le CESER s'étonne que le Conseil régional approuve le contenu de programmes Interreg qui ne sont pas définitifs. En effet, ces programmes n'ont pas encore été validés par les différents comités de suivi.

## **GESTION DES FONDS EUROPÉENS**

Le CESER constate la complexité intrinsèque aux conditions d'attribution des fonds européens et au montage des dossiers de demande de subventions. Cette complexité est accrue pour les porteurs de projets ne disposant pas d'une ingénierie et/ou d'une envergure financière importante.

À ce titre, le CESER considère que la présence des animateurs conseil dans chacune des 12 maisons de la Région devrait être consolidée. Il préconise que les effectifs dédiés soient renforcés et que les points d'accès soient plus nombreux. L'accompagnement par des personnels formés et ayant une connaissance fine des procédures, des cofinancements et des stratégies d'acteurs impliqués financièrement dans les projets est, pour le CESER, une condition impérieuse (notamment pour limiter les refus de dossiers).

Le CESER préconise également au Conseil régional de mettre en place des instruments financiers (ex. avances de trésorerie) afin d'atténuer, en particulier pour les petites structures, les effets des délais inhérents aux procédures d'attribution des fonds.





**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS  
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET  
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**



[www.ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)



<https://www.facebook.com/ceserge/>



<https://twitter.com/cesergrandest>

**SITE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

5 rue de Jéricho  
51037 Châlons-en-Champagne  
03 26 70 31 79

**SITE DE METZ**

Place Gabriel Hocquard  
57036 Metz Cedex 1  
03 87 33 60 26

**SITE DE STRASBOURG**

1 Place Adrien Zeller  
67000 Strasbourg  
03 88 15 68 00